MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT



Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Développement Régional et Local REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Union – Discipline – Travail



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DU DEVELOPPEMENT REGIONAL ET LOCAL (DGATDRL)

MARS/2019

Première Partie

L'institution ou l'organisme

1. Nom de l'institution ou de l'organisme	DIRECTION GENERALE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU DEVELOPPEMENT REGIONAL ET LOCAL
2. Nom du responsable de l'organisme ou de la personne ayant la plus haute autorité	Monsieur ALLOU SARAKA ANDRE , Directeur Général de la DGATDRL
3. Nom, fonction et contact du responsable de l'information	Florence N'GBESSO, Chef de service « Communication et Gestion de l'Information » 07 72 31 44

Deuxième Partie

<u>Activités du Responsable de l'information</u> : gestion des requêtes <u>Période visée par le présent rapport : 01 janvier 2018 Au 31 décembre 2018</u>

INTITULE	FAUT	R	ÉPONSES	
1. Demande	es traitée	S		
	Dans un délai maximu m de 15 jours	Dans un délai maximum de 30 jours	Hors délai légal (15 ou 30 jours) et motifs de la prorogation de délai	
1.1 Nombre de requêtes satisfaites totalement (tous les documents demandés ont été communiqués sans exceptions ou retentions)		NEANT	NEANT	
1.2 Nombre de requêtes satisfaites partiellement (seule une partie des documents demandés a été communiquée)	01	NEANT	NEANT	
1.3 Nombre de requêtes non satisfaites et Motifs invoqués	NEANT		caraca un calegoriados	
2. Documen	ts publié	s		
2.1 Nombre de documents publiés	 Manuels de procédures d'élaboration et de mise en œuvre du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire ; Manuels de Planification Locale Participative 			
2.2 Mode de publication (Site web/ tableau d'informations, etc)	• G	rand public ite web du l	Ministère	

MODALITÉS D'ACCÈS AUX INFORMATIONS ET DOCUMENTS

	Identifier le nombre				
	Consultation gratuite sur place	Courrier électronique	Papier	Redirection vers le site web de l'OP	Autres (Clé-USB- CD-ROM)
1. Communication totale	NEANT	01	12	NEANT	NEANT
2. Communication partielle	NEANT	NEANT	04	NEANT	NEANT
Total	NEANT	01	16	NEANT	NEANT

QUALITÉS DES DEMANDEURS

Requérants	Identifier le nombre par acteurs concernés		
1. Secteur Media (Journalistes)	NEANT		
2. Secteur Universitaire et scientifique	03		
3. Organismes ou entités de la société civile	NEANT	1	
4. Demandes émanant d'autres organismes publics	02	1	
4. Autres	NEANT		

OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES PARTICULIERS

Nous proposons que la CAIDP dans la mesure de ses possibilités organise, en collaboration avec les responsables de l'information, des réunions d'information dans chaque organisme public afin de sensibiliser le personnel sur la nécessité de l'accès à l'information et les modalités d'application de la loi N° 2013-867 DU 23 DECEMBRE 2013 RELATIVE A L'ACCES A L'INFORMATION D'INTERET PUBLIC.

Fait à Abidjan, le 04/03/2019

Le Responsable de l'Information